

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE, 25 JANVIER 2024, À 19H00
AU 286 RUE DE LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE
TADOUSSAC**

Sont présents :

M. Richard Therrien, maire
Mme Johanne Savard, conseillère
Mme Mireille Pineault, conseillère
Mme Jane Chambers Evans, conseillère
M. Guy Therrien, conseiller

Sont absents : Mme Stéphanie Tremblay, conseillère
M. Dany Tremblay, conseiller

Assistent également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET
MOT DU MAIRE**

La séance débute à 19 h 00, conformément au calendrier des
séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code
municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RESOLUTION
2024-01-17**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont
pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et
renoncent à sa lecture :

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Report de la séance d'adoption du budget 2024;**
- 4. Période de questions**
- 5. Fermeture de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente
séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RÉSOLUTION
2024-01-18**

**RÉSOLUTION AUX FINS D'ABROGER LA RÉSOLUTION
NUMÉRO 2023-318 ET DE FIXER LA DATE DE LA SÉANCE
PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2024 ET LE
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-
2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil abroge la résolution numéro 2023-318 et fixe la date de la séance portant sur l'adoption du budget 2024 et le Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 au lundi, 12 février 2024 à 19 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 01, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 01.

**RÉSOLUTION
2024-01-19**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 01 heures.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

**CHANTALE OTIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

RICHARD THERRIEN, MAIRE